

DELIBERATIONS DU 30 SEPTEMBRE 2015

1. Programme Local de l'Habitat (PLH) – période 2016/2021
2. Rétrocession au profit de la commune de la voirie appartenant à la SCI Trignac Le Poète suite à la convention du 11 février 2004
3. Régularisation d'un échange de terrains rue Claude Monet
4. Information du Conseil municipal sur les marchés publics passés par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales
5. Demande de subvention pour la réalisation d'un skate-park
6. Modification de la demande de subvention DETR 2015
7. Demande de subvention pour la reconstruction de la base de canoë kayak
8. Admission en non valeur
9. Créances éteintes
10. Décision modificative de crédits n° 2
11. Cessation de fonctionnement de la régie de recettes de la maison des rencontres
12. Convention de renouvellement d'adhésion au Comité d'Oeuvres Sociales de la Région Nazairienne
13. Désignation d'un représentant consultatif aux assemblées plénières du COS
14. Contrat CUI – CAE – Augmentation du temps de travail
15. Adhésion de la ville de Saint-Nazaire au Syndicat du bassin versant du Brivet
16. Information – Ouverture des commerces le dimanche – année 2015

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29

23

24

Du **30 SEPTEMBRE 2015**

DEL_20150930_01

OBJET :

**Programme Local de
l'Habitat (PLH)
période 2016 / 2021**

L'an deux mille quinze, le trente septembre
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY –
Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Lydia POIRIER –
Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland
STAL – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT –
Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON –
Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Antoine AMOSSE à Henri PIQUET – Fabienne RAGAUD
à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Cécile NICOLAS – David THOMAS à
Jacques VERRIELE –

Absents : Hélène VEYLON

Un scrutin a eu lieu, M. Roland STAL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite

le

Lors de la délibération du 23 septembre 2014, la CARENE a décidé l'engagement de la procédure
d'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH), anticipant d'un an le calendrier
prévisionnel, de façon à mieux faire coïncider ce nouveau PLH avec le mandat municipal.

Il s'agit aussi par cette démarche de réaffirmer la priorité donnée à la politique de l'habitat au sein de
l'agglomération et de la faire évoluer pour mieux répondre aux besoins en logements des habitants de
la CARENE dans un contexte économique, social et réglementaire qui s'est beaucoup modifié en
quelques années.

Une procédure encadrée, un projet concerté

Le programme local de l'habitat, selon le Code de la construction et de l'habitation (CCH), « définit, pour
une durée au moins égale à six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux
besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à
améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et
entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de
logements.

Ces objectifs et ces principes tiennent compte de l'évolution démographique et économique, de
l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, de la desserte en transports et des options
d'aménagement déterminées par le schéma de cohérence territoriale ou le schéma de secteur,
lorsqu'ils existent, ainsi que des dispositions du plan départemental d'action pour le logement et
l'hébergement des personnes défavorisées ;

Il indique les moyens, notamment fonciers, qui seront mis en œuvre par les communes ou les
établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'urbanisme pour
parvenir aux objectifs et principes qu'il a fixés.

Le programme local de l'habitat comporte quatre éléments essentiels : un diagnostic, un document
d'orientation, un programme d'actions thématique et un programme d'actions territorialisé dont le
contenu est strictement codifié par les articles R 302-1-1, R.302-1-2 et R.302-1-3 du Code de la
construction et de l'habitation.

Sa réalisation a reposé sur une large concertation, d'une part lors du séminaire du 17 octobre 2014 au cours duquel le diagnostic et les grands enjeux ont été présentés à l'ensemble des acteurs de l'habitat et d'autre part à l'occasion de 4 ateliers thématiques qui ont fait l'objet d'une restitution et d'échanges complémentaires le 28 avril 2015.

Plusieurs groupes de travail techniques et de rencontres avec des acteurs et avec des partenaires ont permis d'étoffer le programme d'action ; Les travaux d'élaboration du nouveau programme de renouvellement urbain ont quant à eux enrichi le contenu du PLH sur les questions communes à la politique de l'habitat de la ville.

Chacune des 10 communes a été rencontrée à plusieurs reprises afin de recueillir ses intentions et les attentes des maires en matière d'habitat dans leur commune au sein de la CARENE. Un travail d'identification des fonciers susceptibles d'accueillir les nouveaux logements et en particulier le logement locatif social a été conduit en parallèle.

Enfin, des comités de pilotage se sont tenus, dont deux en présence des partenaires associés parmi lesquels, l'Etat. Ce dernier a été convié à des réunions thématiques et a été sollicité conformément à la procédure de mise en œuvre du PLH. Il nous a fait parvenir son porter à connaissance.

Un bilan qui reste positif malgré la crise

Malgré une période de crise durable qui a affecté fortement le secteur immobilier à partir de 2012, le diagnostic montre néanmoins des résultats positifs en plusieurs domaines parmi lesquels :

- La construction de logements locatifs sociaux s'est poursuivie au rythme prévu initialement
- Les constructions et les réhabilitations du programme de renouvellement urbain ont été réalisées dans les temps impartis et de manière qualitative.
- La politique de rénovation de l'habitat, notamment énergétique, s'est maintenue puis accrue en fin de période

En revanche, les objectifs n'ont pas été atteints en matière d'accession sociale à la propriété, malgré une modification substantielle de notre dispositif d'aide en 2013. Cette chute de l'accession à la propriété pénalise également la commercialisation des zones d'aménagement concerté et, en cascade, fragilise la programmation du logement locatif social.

Le nouveau PLH a été élaboré dans un contexte de crise de l'immobilier. Cette crise a engendré une baisse des loyers et des prix qui reviennent à des niveaux plus en rapport avec les ressources des ménages. Cela constitue, dans un climat d'embellie économique au niveau local, un atout pour une nouvelle dynamique de la politique de l'habitat.

Une volonté politique réaffirmée

Dans ce contexte économique encore fragile qui ne facilite pas l'engagement des ménages dans des projets de logement malgré la faiblesse des taux d'intérêts et à l'heure où les collectivités voient leurs marges de manœuvres se réduire substantiellement, est réaffirmée la priorité que constitue l'habitat dans le cadre des compétences dévolues à la Communauté d'agglomération.

Proposer un logement en réponse aux besoins et selon les ressources de chacun, sur l'ensemble de l'agglomération, est le leitmotiv de ce nouveau PLH.

Des orientations et un programme d'actions centrés sur l'habitant

Près des 2/3 des ménages de la CARENE disposent de revenus qui les rendent éligibles au logement locatif social. Pour ces ménages, il est difficile d'accéder à un logement sans la moindre aide ou d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique par exemple, sans un appui financier. C'est pourquoi la CARENE a mis en place, dès ses premières années d'existence, des dispositifs d'aides au logement locatif social, à la rénovation de l'habitat ancien et en faveur de l'accession sociale à la propriété.

Son rôle est également de mobiliser les aides des partenaires au bénéfice des ménages du territoire. Cependant, de trop nombreux ménages n'en bénéficient pas faute de connaître ce service, ou, faute d'un accompagnement dans la durée de leur projet, dès lors qu'ils y renoncent du fait de la complexité des démarches.

Etoffer la dimension conseil et accompagnement en organisant et en mutualisant les services proposés au sein d'une future maison de l'habitant constitue une des évolutions marquantes de ce PLH.

Dans la même optique, la CARENE, souhaite se doter des instruments qui lui permettront de maîtriser la mise en œuvre de sa politique. C'est dans cette logique que le rattachement de SILENE à la Communauté d'agglomération est envisagé dès 2016.

Ainsi, ce nouveau PLH est conçu de façon binaire avec des objectifs regroupés en deux grandes orientations stratégiques visant d'une part l'attractivité et la qualité de vie du territoire et d'autre part la mise en avant du vivre ensemble.

Les deux orientations suivantes arrêtent les modalités de mise en œuvre de ces objectifs stratégiques, à savoir d'un côté, l'organisation d'un service public local de l'habitat en vue de faciliter les parcours résidentiels et accompagner les habitants dans leurs projets de logement et de l'autre, la manière d'organiser une gouvernance dans laquelle l'agglomération coordonne et anime avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés et compétents, cette politique de l'habitat.

- Orientation 1 : une politique de l'habitat au service de l'attractivité et de la qualité de vie du territoire

L'attractivité repose sur la capacité du territoire à proposer de nouveaux logements correspondant aux aspirations des ménages, qui concilient les impératifs d'économie de l'espace et de modérations des coûts induits. Ainsi, le PLH prévoit la création de 6 300 logements répondant notamment aux objectifs démographiques projetés, à savoir une augmentation de 0.73 % par an répartis selon un nouvel équilibre entre centre et périphérie de l'agglomération. Elle repose également sur la qualité du parc existant qui constitue le premier logement du nouvel arrivant et participe à l'image urbaine de l'agglomération.

Si le parc de la reconstruction est moins décrié que dans un passé récent, pour autant, il vieillit techniquement et accueille des ménages de plus en plus modestes. L'attractivité du centre-ville est interrogée par ce phénomène qu'il convient d'enrayer par une politique volontariste d'intervention sur le parc de la reconstruction et en particulier des copropriétés. Dans les faubourgs ouest et nord de la ville-centre, le parc locatif social, issu de la même période, concentre les loyers les plus faibles de l'agglomération avec des résidences techniquement vieillissantes (acoustique, thermique, accessibilité) et ne correspondant plus aux modes de vie. Ce parc constitue un enjeu majeur de redynamisation de ces quartiers prioritaires, qui doivent être mieux reconnectés à la ville et bénéficier de nouvelles fonctions. Ils feront l'objet du nouveau projet de renouvellement urbain au titre de la politique de la ville à engager.

Enfin, il s'agira de conforter la politique en faveur de la rénovation énergétique dans l'ancien et de réduire l'empreinte énergétique des logements neufs dont la programmation sera articulée avec les politiques de déplacements, d'aménagement et d'environnement.

- Orientation 2 : privilégier le renouvellement urbain en reconstituant la ville sur elle-même

Le SCOT métropolitain Nantes Saint Nazaire préconise de réduire de 10%1 au moins, en moyenne annuelle, la consommation d'espaces par l'urbanisation. Selon les observations du pôle métropolitain, ce sont 45 ha qui ont été consommés annuellement sur le territoire par l'urbanisation pour de l'habitat entre 2004 et 2009.

Pour réduire plus fortement la consommation d'espace destinée à l'urbanisation nouvelle, il est réaffirmé la volonté de privilégier le renouvellement urbain (reconstitution des espaces déjà bâtis), et la densification au sein de l'enveloppe urbaine existante.

De fait, un ralentissement de la production de logements sur des terrains antérieurement non bâtis est désormais constaté d'une manière assez générale.

Les communes ouvrent en moins grande quantité de nouveaux fonciers à l'urbanisation, les PLU ont traduit plus ou moins fortement cette volonté, d'autres outils ont été mis en place pour préserver des espaces dédiés à l'agriculture, à la protection de l'environnement,... et enfin la crise a diminué le nombre de projets d'accession à la propriété. Tant et si bien que la production en diffus ces dernières années se réduit.

En parallèle, l'approbation et la mise en place de nouveaux outils : plan d'action foncière, agence foncière de Loire-Atlantique, le recours à l'aménageur de la CARENE, la SONADEV, dotent les communes de la possibilité d'initier des politiques de reconquête de parcelles mobilisables au sein du tissu urbain constitué.

Cette politique doit être poursuivie en vue de constituer progressivement au cours de ce PLH, la principale source de production de logements. Le PLH préconise, comme pour la charte du parc naturel régional de Brière et le SCOT, un développement urbain économe en espace, réalisé en priorité au sein de l'enveloppe urbaine constituée, en renouvellement urbain, comme une densification de dents creuses.

Environ 75% des logements identifiés à produire dans le temps du PLH, sont situés en secteur urbain constitué, en renouvellement de la ville sur elle-même ou en densification. Pour la ville de Saint Nazaire, les opérations d'habitat en cours ou à venir sont intégralement situées dans l'enveloppe urbaine actuelle.

Les révisions des PLU en cours et à venir devront traduire cette perspective. En parallèle les dispositifs d'aide au logement de la CARENE devront être mieux orientés dans ce sens et faciliter la production en renouvellement urbain. Il s'agit en l'espèce des dispositifs en faveur du logement locatif social et du logement conventionné.

- *Orientation 3 : Privilégier l'urbanisation au sein d'opérations d'intérêt communautaire pour conforter les centres villes*

Même si la part de production en renouvellement urbain va croître, l'accueil de nouveaux habitants et les besoins des résidents en place nécessiteront encore le recours à de l'urbanisation nouvelle, particulièrement pour conforter les centres villes et centres bourgs.

Pour limiter la consommation d'espace, les extensions urbaines devront être limitées dans les villages, les hameaux et les écarts, pour être privilégiées en prolongement des bourgs et polarités de quartiers, à proximité des transports, équipements et services.

La volonté affichée dans ce nouveau PLH est de limiter la part d'urbanisation en diffus sur des parcelles éclatées et non aménagées pour privilégier des opérations maîtrisées proposant en adéquation avec les besoins, les attentes et les aspirations des ménages, des formes urbaines suffisamment compactes, des typologies différenciées et des statuts d'occupation variés au service de la mixité.

La densité dans ces nouvelles opérations d'aménagement ne pourra pas être inférieure à 20 logements/ha (densité brute)². En secteur de renouvellement urbain ou zone urbaine constituée, les nouvelles opérations d'aménagement tendront dans le temps du PLH vers une valeur minimale de référence de 40 logements/ha en densité brute (les densités brutes de certaines opérations particulièrement en cœur d'agglomération pouvant bien entendu être bien supérieures).

En corollaire, la recherche de diminution de la consommation foncière poussera à optimiser le développement urbain, en réduisant la taille moyenne des parcelles. Cette politique doit permettre de tendre vers une consommation de foncier au logement d'environ 300 m² en moyenne (347 en 2013), ce qui signifie pour un certain nombre d'opérations de proposer des surfaces bien inférieures à ce niveau.

Cette volonté sera poursuivie dans les ZAC en cours, dans les nouvelles et dans les opérations d'aménagements d'intérêt communautaire. La liste des opérations figure dans le programme d'action territorial.

- *Orientation 4 : Encadrer la division parcellaire, identifier le potentiel de densification des bourgs et villages (dents creuses)*

La révision du PLU dans la plupart des communes sera l'occasion de mener une identification des potentiels fonciers de densification en zone urbaine, (dents creuses, grandes parcelles sous exploitées). Il s'agira d'estimer un volume global pouvant théoriquement être bâti en zone urbanisée et de déterminer finement les secteurs susceptibles de générer une densification sensible dans les années à venir.

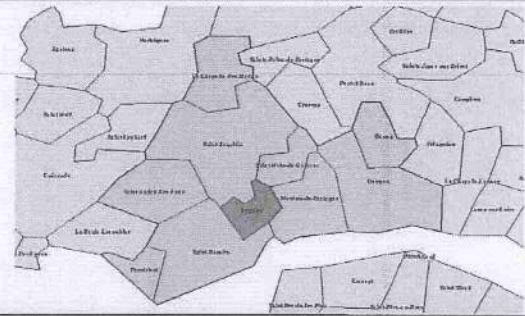
Si la densification des zones urbaines existantes a vocation à être privilégiée, pour autant elle sera adaptée aux contextes communaux.

La plupart des communes de l'agglomération sont en effet confrontées au phénomène de division parcellaire, qui est certes facteur de densification d'un côté, mais également vecteur de problèmes de voisinages, de sous-dimensionnement en réseaux, en voiries de l'autre.

A priori, il doit être découragé sur certains secteurs communaux et peut-être accepté moyennant un encadrement sur d'autres secteurs.

A l'occasion de l'identification des potentiels fonciers que les divisions parcellaires pourraient générer seront examinées les conditions d'encadrement ou de limitation qui pourront être retranscrites dans le PLU. Le cas échéant une démarche proactive de couture foncière en lien avec les habitants concernés sera initiée.

TRIGNAC



(Source INSEE RP2)

POPULATION TOTALE 2012 **7 577 habitants**
 dont comptée à part 424
 population municipale 2012 7 153 habitants

DONNEES CLE : POPULATION

CROISSANCE MOYENNE ANNUELLE 1999-2011

0,06%

SOLDE MIGRATOIRE MOYEN ANNUEL 1999-2011

-0,49%

SOLDE NATUREL MOYEN 1999-2011

0,55%

NOMBRE DE MENAGES 2011

2 944

TAILLE MOYENNE DES MENAGES 2011

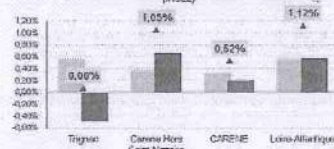
2,32

MENAGES DONT LES REVENUS MENSUELS
 SONT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETE

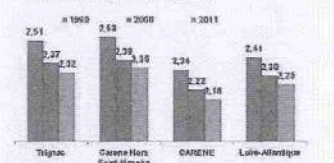
15,3%

** 2011 données selon INSEE

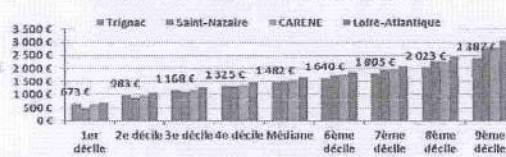
Les moteurs de la croissance démographique 1999-2011 (INSEE)



Evolution de la taille moyenne des ménages (INSEE)



Revenu mensuel des ménages par UC* en 2011 (INSEE DGFIP)



* Pour comparer les revenus de vie des ménages de l'aire de composition différente, on utilise une mesure de revenu corrigé par cent de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence.

DONNEES CLE : HABITAT

PARC DE LOGEMENTS TOTAL

3 155

PART DES PROPRIETAIRES OCCUPANTS

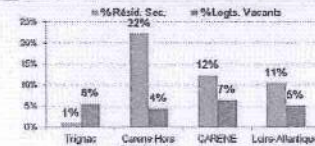
73,3%

PART DES LOCATAIRES PRIVES

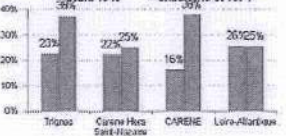
14,6%

PART DES MAISONS INDIVIDUELLES

81%



% DU PARC EN 2011 CONSTRUIT avant 1949 et entre 1949 et 1974



DONNEES GLE : PRODUCTION DE LOGEMENTS

DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION (source : chiffres CARENE)

logements neufs livrés	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	en moyenne 2011 - 2014
TRIGNAC	35	17	71	99	39	55	74	117	71
CARENE	1 045	1 205	1 164	1 191	1 279	1 337	1 171	1 034	1 205

logements sociaux livrés	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total 2011 - 2015
TRIGNAC	24	0	22	65	0	42	50	91	120	303
CARENE	105	156	235	188	320	219	360	361	387	1 647

Répartition de la construction neuve 2011/2014

	Diffus		Foncier maîtrisé*	
	Nb	%	Nb	%
TRIGNAC	79	28%	206	72%
CARENE	2 727	57%	2 094	43%

* Logements réalisés en ZAC ou opérations d'aménagement, ou sur fonciers maîtrisés, y compris logements locatifs sociaux

Données SRU au 01/01/2014

	Commune SRU	Increment des logements sociaux	Taux de logements sociaux
TRIGNAC	OUI	675	20,30%
CARENE		12 407	21,05%

OBJECTIFS TERRITORIALISES POUR LE PLH

Contraintes réglementaires ou physiques
Parc Naturel Régional de Brière

Enjeux

- développer l'offre de logements à destination des familles
- accélérer et privilégier la production de logements dans la ZAC Certé
- maintenir le taux de logements sociaux, en anticipant la démolition de la résidence Haute-Gagnerle
- dynamiser le centre-ville

Objectifs de production

	Objectif total	Logement social	Accession sociale	Libre
TRIGNAC	390	80	80	230
CARENE	65	21%	21%	58%

Logement social : logements PLUSPLA, résidences PLS
Accession sociale : logements commercialisés selon les conditions de l'accession sociale CARENE, logements PSLA

enjeux sur le parc locatif abordable

production PLUSPLA	production en acquis-améliorés	production en locatif conventionné	production en locatif intermédiaire	enjeux de production en accession sociale		
				mise en commercialisation de lofts ou logements selon les conditions de l'accession sociale CARENE	PSLA	TVA à taux réduit
OUI % PLH selon secteur	oui	oui	oui	oui	oui	oui

Zone B1

LES SITES DE PRODUCTION INTEGRES AU PLH

	Portage foncier / Récha	Nb de logements totaux	Potentiel à réaliser	dont logements locatifs sociaux	
TRIGNAC	opérations zones AU				
	Trentéby	privé	56	56	15
	opérations renouvellement urbain				
	Louis Pasteur	privé	44	44	8
	Jules Verne	Ville	10	10	10
	renouvellement centre ville	AFLA / CARENE	30	30	10
	ZAC				
ZAC Océane	SELA	518	309	20*	
ZAC Acacias	SELA	97	44	7*	

Objectif de logements locatifs conventionnés

10

PLH et documents d'urbanisme

Révision du PLU en cours

prioriser le développement dans le bourg et à proximité, limiter les extensions urbaines
respecter une densité brute minimale de 20 logts/ha dans les nouvelles opérations d'aménagement
réduire la part d'urbanisation en diffus pour privilégier les sites de production identifiés
identifier le potentiel de densification des zones urbaines

*Logements locatifs sociaux déjà réalisés

*Logements locatifs sociaux déjà réalisés

Projets

- logements intermédiaires pour personnes âgées (à étudier dans la ZAC Certé Océane Acacias)
- démolition de la résidence locative sociale de la Haute-Gagnerle, reconstruction sur site et hors site
- requalification de la Cité Labro, dans le cadre du projet de renouvellement du centre-ville

Voix pour	21
Voix contre	0
Abstentions	3



Pour extrait conforme,
Le Maire,
David PELON

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
 ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
 ⇒ Retour en Mairie le - 6 OCT. 2015
 ⇒ Publié ou affiché le

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29

23

28

Du **30 SEPTEMBRE 2015**

DEL_20150930_02

OBJET :

**Rétrocession au profit
de la commune de la
voirie appartenant à la
SCI Trignac Le Poète
suite à convention du
11 février 2004**

L'an deux mille quinze, le trente septembre

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY –
Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Lydia POIRIER –
Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland
STAL – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT –
Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON –
Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Antoine AMOSSE à Henri PIQUET – Fabienne RAGAUD
à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Cécile NICOLAS – David THOMAS à
Jacques VERRIELE –

Absents : Hélène VEYLON

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite

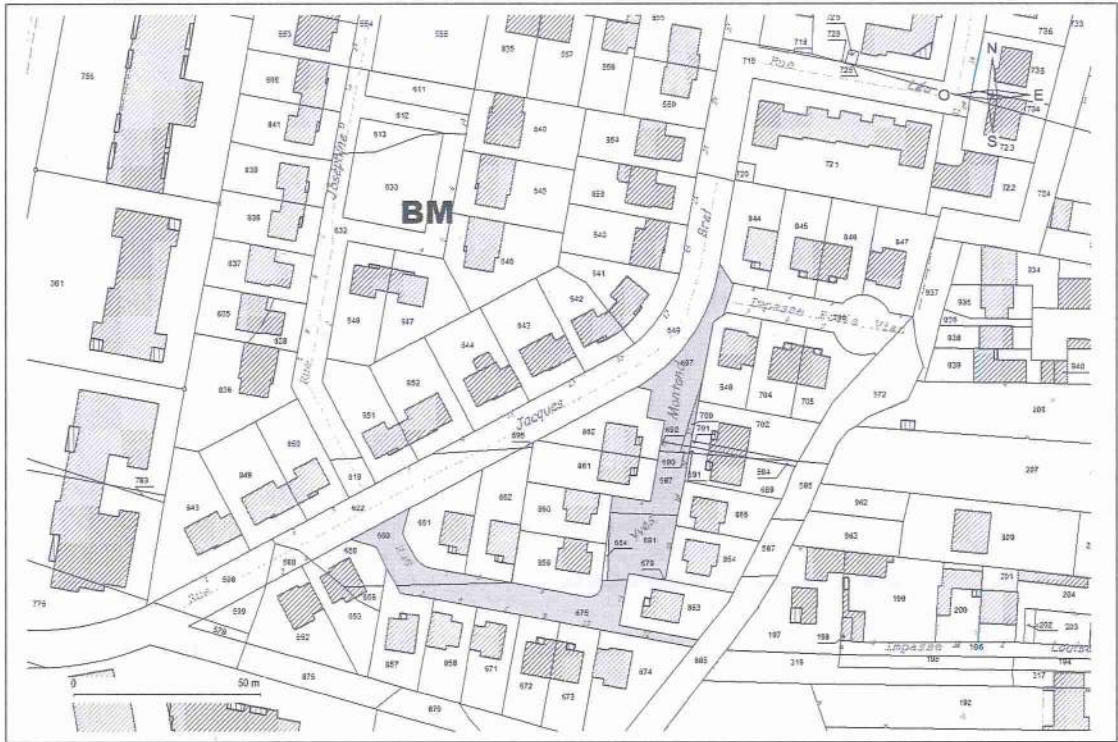
Un scrutin a eu lieu, M . Roland STAL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

le

Par convention du 11 février 2004 puis par délibération du 24 février 2006 fut actée l'incorporation dans
le domaine public des voiries constituant l'opération de construction de 26 logements accordée à la
SNC Général Foy Investissement (ZAC des Grands Champs).

Afin de valider l'acte de rétrocession à titre gratuit le Conseil Municipal est invité à délibérer pour
autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession par délégation de pouvoir au profit de tout cleric
de l'étude de Me Bazin notaire à Saint-Julien de Concelles

Section cadastrale	Numéro cadastre	Surface globale	Zonage PLU	Propriétaire	Acquéreur	Valeur de cession
BM (allée Yves Montand)	660, 664, 675, 679, 681, 687, 690, 692, 697, 700, 706	2079 m ²	Ub	Société Nexity Régions	Commune de Trignac	Cession gratuite (Frais d'acte à charge du cédant) Valeur de la cession 2 079 €. (1€ le m ²)



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme,

Le Maire,
David PELON

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
- ⇒ Retour en Mairie le - 6 OCT. 2015
- ⇒ Publié ou affiché le - 6 OCT. 2015



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

23

28

Du **30 SEPTEMBRE 2015**

DEL_20150930_03

OBJET :

**Régularisation d'un
échange de terrains rue
Claude Monet**

L'an deux mille quinze, le trente septembre

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Lydia POIRIER – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Antoine AMOSSE à Henri PIQUET – Fabienne RAGAUD à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Cécile NICOLAS – David THOMAS à Jacques VERRIELE –

Absents : Hélène VEYLON

Un scrutin a eu lieu, M. Roland STAL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

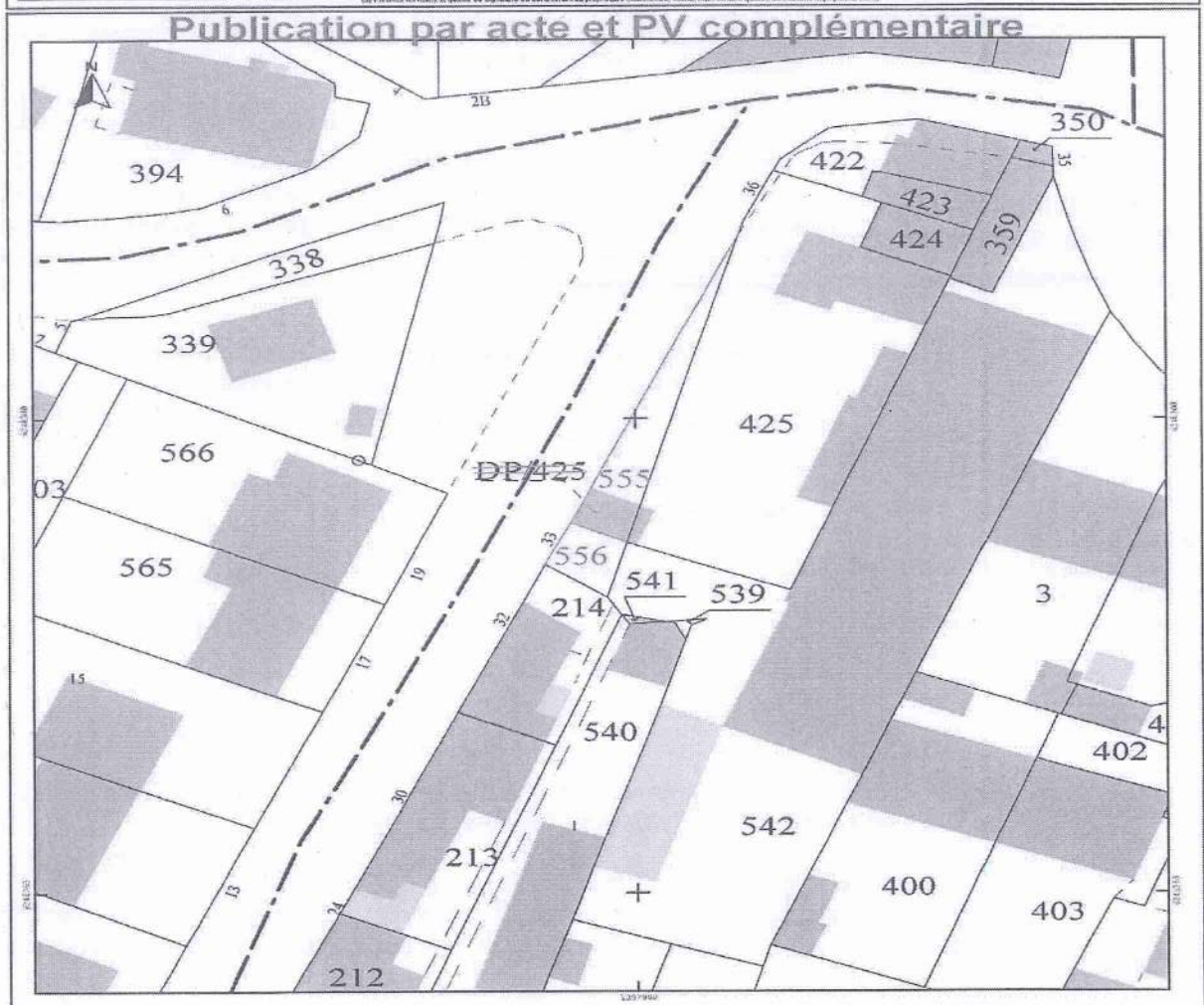
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite

le

Au titre d'un élargissement de voirie rue Emile Zola, la commune de Trignac avait le 08 novembre 1970 consenti un échange de terrains avec les consorts Langlais.

La régularisation cadastrale n'a jamais été suivie d'effet, c'est pourquoi le Conseil Municipal est amené aujourd'hui à délibérer pour approuver le document d'arpentage créant la parcelle AX n° 555 d'une contenance de 85 m² et autoriser M. le Maire à signer tout acte afférant au transfert de propriété.

Commune : 210-2113U TRIGNAC (210)	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Section : AX Feuille(s) : Qualité du plan :
Numéro d'ordre du document d'arpentage : 0002113 Document vérifié et numéroté le 03/01/2014 A Saint-Nazaire Par Marie-Aude JACSON Inspectrice des Finances publiques Signé	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou d'aménagement, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par M. _____ géomètre à _____ Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la présente 8463. _____, le _____	Echelle d'origine : Echelle d'édition : 1/500 Date de l'édition : 03/01/2014 Support numérique :
Centre des Impôts foncier de : Saint Nazaire 1 rue Francis de Pressense CS 40289 44600 Saint Nazaire Téléphone : 02 40 00 10 10 Fax : 02 40 00 97 20 cdf.saint-nazaire@dgif.finances.gouv.fr	Document vérifié et numéroté le 03/01/2014	D'après le document d'arpentage dressé Par M. COUEDELO Bernard Géomètre Expert (2) Le 30/12/2013 S.C.P. COUEDELO - CAUDAL 2 Rue de l'Etoile du Matin 44611 St Nazaire CEDEX Réf. AS002P



LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
ADOPTÉ.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme,

Le Maire,
David PELON

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
 ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
 ⇒ Retour en Mairie le - 6 OCT. 2015
 ⇒ Publié ou affiché le - 6 OCT. 2015

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

23

28

Du **30 SEPTEMBRE 2015**

DEL_20150930_04

OBJET :

**Information du Conseil
Municipal sur les
marchés publics passés
par le Maire en vertu de
l'article L.2122.22 du
Code Général des
Collectivités
territoriales**

L'an deux mille quinze, le trente septembre

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY –
Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Lydia POIRIER –
Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland
STAL – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT –
Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON –
Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Antoine AMOSSE à Henri PIQUET – Fabienne RAGAUD
à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Cécile NICOLAS – David THOMAS à
Jacques VERRIELE –

Absents : Hélène VEYLON

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite

Un scrutin a eu lieu, M. Roland STAL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

le

Marché pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée

Avis de publication envoyé le 4 juin 2015.

Attributaire du Marché : Sté RAMET 44 360 Vigneux de Bretagne

Coût : 25 500 € HT La durée maximum du marché est de 2 mois.

Des crédits sont inscrits au budget 2015 à l'article 2188 programme 0016 fonction 823.

Marché pour la réfection de la clôture du cimetière

Consultation d'entreprises spécialisées

Avis du groupe de travail en date du 22 juillet 2015

Attributaire du Marché : Sté Morisseau Racine Carrée 44 500 La Baule

La durée maximum du marché est de 3 mois.

Coût : 23 500 € HT

Des crédits sont inscrits au budget 2015 à l'article 2151 programme 0011 fonction 020.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
David PELON

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
⇒ Retour en Mairie le - 6 OCT. 2015
⇒ Publié ou affiché le



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

23

28

Du **30 SEPTEMBRE 2015**

DEL_20150930_05

OBJET :

**Demande de
subvention pour
la réalisation d'un
skate-park**

L'an deux mille quinze, le trente septembre

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Lydia POIRIER – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Antoine AMOSSE à Henri PIQUET – Fabienne RAGAUD à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Cécile NICOLAS – David THOMAS à Jacques VERRIELE –

Absents : Hélène VEYLON

Un scrutin a eu lieu, M. Roland STAL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite

le

CONTEXTE DU PROJET

La ville entend soutenir le développement de la vie sociale sur le quartier de Trignac centre (classé en zone de veille).

Le tissu social de ce quartier est fragile, l'organisation collective faible. Cela se traduit par un risque d'exposition des jeunes à des conduites déviantes.

Pour réussir et développer une dynamique forte sur le quartier ainsi qu'une ouverture à la ville, cette action nécessite de s'appuyer sur la requalification d'un équipement vétuste : un court de tennis.

Le projet vise sur ce quartier à redonner une image sportive et à conforter le tissu associatif.

Objectifs opérationnels :

La restructuration d'un des deux courts de tennis implantés dans le parc des sports sur le quartier de Trignac centre, de façon à l'intégrer dans un projet de développement caractérisé par les objectifs suivants :

- répondre à une demande forte des jeunes du quartier pour la mise en œuvre d'un skate-park
- offrir aux associations sportives, la possibilité de répondre aux demandes de plus en plus croissantes des appels en matière d'activités sportives et de participer ainsi à l'effort d'insertion par le sport développé par la ville et soutenu dans le cadre de l'Animation Sportive Départementale via l'O.A.S.B.
- offrir aux habitants et structures éducatives un site skate-park.
- conforter les installations sportives mises à disposition des jeunes.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet s'articule en plusieurs points :

- Transformation d'un court de tennis en piste de skate-park de 649 m²

L'accent sera mis prioritairement sur :

- l'approbation par les associations et les clubs sportifs de l'espace d'implantation.
- la mise en place d'activités sportives et de pratiques encadrées
- l'ouverture sur le quartier de l'équipement et de ses actions
- le développement d'une vie intra et inter quartier(s) s'appuyant sur l'équipement de proximité « SKATE-PARK » favorisant le lien social.

Il s'agira dans un premier temps d'associer et mobiliser les associations et les clubs sportifs à ce nouvel équipement, le quartier Centre n'étant pas ou peu fréquenté par les structures extérieures (structures existantes ou en veilles sur Certé et les villages)

Dans un deuxième temps, il conviendra de mettre en valeur cet équipement afin d'accompagner les jeunes du quartier dans une démarche de socialisation à travers l'activité sportive.

La gestion de la piste skate-park, ouvert à tous, sera organisée pour répartir équitablement l'utilisation entre les structures organisées des compétiteurs et les personnes, notamment les jeunes, non inscrites dans une pratique régulière, et ce par l'action de médiation des éducateurs.

CALENDRIER PREVISIONNEL

L'opération est prévue sur l'exercice budgétaire 2016. Les études seront lancées en octobre 2015, les travaux sont prévus pour l'année 2016 (mars /avril).

Le financement de cette opération peut faire l'objet de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire Atlantique au titre d'aide à la construction d'équipements sportifs

Il est nécessaire pour cela de valider le plan de financement de l'opération. Ce projet représente un montant global de 102 000 € HT qui se décompose de la manière suivante :

Dépenses(€) HT	Recettes – Participation financière	
	Commune Trignac :	Conseil Départemental (taux 20%)
102 000 €	81 600	20 400€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le plan de financement présenté ci-avant,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions au titre des aides financières potentielles du conseil Départemental de Loire Atlantique.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	2

Pour extrait conforme,

Le Maire,
David PELON

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
⇒ Retour en Mairie le - 6 OCT. 2015
⇒ Publié ou affiché le - 6 OCT. 2015



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

23

28

Du **30 SEPTEMBRE 2015**

DEL_20150930_06

OBJET :

**Modification de la
demande de subvention
DETR 2015**

L'an deux mille quinze, le trente septembre
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY –
Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Lydia POIRIER –
Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland
STAL – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT –
Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON –
Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Antoine AMOSSE à Henri PIQUET – Fabienne RAGAUD
à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Cécile NICOLAS – David THOMAS à
Jacques VERRIELE –

Absents : Hélène VEYLON

Un scrutin a eu lieu, M. Roland STAL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite

le

Par délibération du 17 décembre 2014, le Conseil Municipal avait sollicité une aide financière pour la réalisation d'un terrain multisports (transformation d'un cours de tennis en aire de jeux). L'aide financière (DETR 2015) a été accordée par arrêté préfectoral n° 2015.77 du 28 avril 2015 pour un montant de 13 301 € pour une dépense subventionnable de 38 002 € H.T.

Depuis, la commission Sports a souhaité modifier l'implantation de l'aire de jeux pour une mise en œuvre sur le village de Bert à proximité de l'école Louise Michel.

Il convient, pour garder le bénéfice de la DETR 2015 de délibérer à nouveau de façon à acter la modification du lieu d'implantation sachant que la dépense subventionnable sera portée à 54 631.90 € HT (réalisation d'une structure porteuse en supplément par rapport au projet d'origine). Cette délibération vient donc compléter celle prise le 17 décembre 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le lieu d'implantation de l'aire de jeux pour une mise en oeuvre sur le village de Bert à proximité de l'école Louise Michel.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	2



Pour extrait conforme,
Le Maire,
David PELON

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
⇒ Retour en Mairie le - 6 OCT. 2015
⇒ Publié ou affiché le - 6 OCT. 2015

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

23

29

Du **30 SEPTEMBRE 2015**

DEL_20150930_07

OBJET :

**Demande de subvention
pour la reconstruction
de la base canoë kayak**

L'an deux mille quinze, le trente septembre

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Lydia POIRIER – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Antoine AMOSSE à Henri PIQUET – Fabienne RAGAUD à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Cécile NICOLAS – David THOMAS à Jacques VERRIELE –

Absents : Hélène VEYLON

Un scrutin a eu lieu, M. Roland STAL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

Et que la convocation avait été faite

le

La ville entend soutenir le développement du sport notamment sur le centre-ville.

Pour réussir et développer une dynamique forte sur le quartier ainsi qu'une ouverture à la ville, cette action nécessite de s'appuyer sur la reconstruction d'un équipement extrêmement vétuste : la Base Canoë Kayak. (BCK)

Un rapport du BET Qualiconsult du 04 octobre 2013 a défini le bâtiment B.C.K. comme dangereux au niveau structurel.

Le projet vise sur ce quartier à redonner une image sportive et à conforter le tissu associatif.

La B.C.K. est considérée comme un équipement intercommunal (Villes de Montoir de Bretagne et Trignac) abritant une section sportive dynamique.

Objectifs opérationnels :

La reconstruction sur le quartier de Trignac s'intègre dans un projet de développement caractérisé par les objectifs suivants :

- répondre à une demande des habitants du quartier qui ressentent un « sentiment d'abandon » au vue de l'état du seul site sportif existant en bordure du Brivet
- remettre aux normes de sécurité un site aux nombreux dysfonctionnements (accessibilité PMR ...).
- offrir à l'association sportive Canoë Kayak, la possibilité de répondre aux demandes de plus en plus croissantes des appels en matière d'activités sportives et de participer ainsi à l'effort d'insertion par le sport développé par les villes de Montoir de Bretagne et Trignac.
- conforter les installations sportives mises à disposition de l'animation sportive départementale. (O.A.S.B.)
- inscrire le projet de reconstruction de la Base Canoë Kayak dans l'opération Eaux et Paysages pilotée par la CARENE participant ainsi la mise en valeur du « Brivet » et de ses berges

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet prévoit la démolition du bâtiment existant et son remplacement par un ensemble de structures modulaires de type containers. Cette solution technique répond à une problématique géotechnique forte en bordure d'un court d'eau (alluvions argileuses)

- Construction en rez de chaussée sur une emprise au sol d'environ 185 m² comprenant une partie sanitaires de 36 m², une partie vestiaires de 59 m² et le stockage des matériels pour 90 m².
- Travaux incluant l'accessibilité handicapé.
- L'accent sera mis prioritairement sur :
 - l'approbation par les associations et les clubs sportifs des différents espaces et locaux
 - la mise en place d'activités sportives et de pratiques encadrées
 - l'ouverture sur les communes de Montoir de Bretagne et Trignac de l'équipement et de ses actions
 - le développement d'une vie intra et inter quartier(s) s'appuyant sur l'équipement de proximité « Base Canoé Kayak » favorisant le lien social.

Il s'agira dans un premier temps d'associer et mobiliser les associations et les clubs sportifs à ce nouvel équipement,

Dans un deuxième temps, il conviendra de mettre en valeur cet équipement afin d'accompagner les jeunes du quartier dans une démarche de socialisation à travers l'activité sportive

La gestion de la Base Canoé Kayak ouvert à tous, sera organisée pour répartir équitablement l'utilisation entre les structures organisées des compétiteurs et les personnes, notamment les jeunes, non inscrites dans une pratique régulière, et ce par l'action de médiation des éducateurs.

CALENDRIER PREVISIONNEL

L'opération est prévue sur les exercices budgétaires 2015 et 2016 Les études sont lancées depuis le début 2015, les travaux sont prévus pour l'année 2016 (Avril) et devraient s'étaler sur 3 mois environ.

Le financement de cette opération peut faire l'objet de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Loire Atlantique au titre d'aide à la construction d'équipements sportifs

Il est nécessaire pour cela de valider le plan de financement de l'opération. Ce projet représente un montant global de 233 000 € HT qui se décompose de la manière suivante :

Dépenses (€) HT	Participations Financières - Recettes		
Etudes (topo. Geotech. Diag...) 5 000 €	Commune de Montoir de Bretagne	Commune de Trignac	Conseil Départemental 20 % du coût de la côte part de la commune de Trignac (116 500 x 20%)
Maître d'œuvre 10 000 € Démolition 20 000 € VRD Fondations 38 000 € Constructions Modulaires (Containers) 160 000 €			
TOTAL : 233 000.00 € H.T.	116 500 €	93 200 €	23 300 €

Les crédits seront inscrits au BP 2016 à l'article 2313 Programme 0014 Fonction 414.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le plan de financement présenté ci-avant,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions au titre de la construction de la Base Canoë Kayak.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	3

Pour extrait conforme,

Le Maire,
David PELON

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
⇒ Retour en Mairie le - 6 OCT. 2015
⇒ Publié ou affiché le - 6 OCT. 2015



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

23

28

Du **30 SEPTEMBRE 2015**

DEL_20150930_08

OBJET :

**Admission en non
valeur**

L'an deux mille quinze, le trente septembre

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Lydia POIRIER – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Antoine AMOSSE à Henri PIQUET – Fabienne RAGAUD à Jean-Claude FREHEL – Gwennaig PROCKTER à Cécile NICOLAS – David THOMAS à Jacques VERRIELE –

Absents : Hélène VEYLON

Un scrutin a eu lieu, M. Roland STAL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le

Et que la convocation avait été faite

le

Par courrier information en date du 21 septembre 2015, le comptable public de la Trésorerie de Montoir-de-Bretagne indique qu'il n'a pu procéder au recouvrement de certaines pièces.

Il demande en conséquence l'admission en non valeur des dites pièces pour un montant total de 2 145,63 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre ces titres en non valeur pour un montant total de 2 145,63 €.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme,

Le Maire,
David PELON

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
⇒ Retour en Mairie le - 6 OCT. 2015
⇒ Publié ou affiché le - 6 OCT. 2015



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

23

28

Du **30 SEPTEMBRE 2015**

DEL_20150930_09

L'an deux mille quinze, le trente septembre
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

Créances éteintes

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Lydia POIRIER – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Antoine AMOSSE à Henri PIQUET – Fabienne RAGAUD à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Cécile NICOLAS – David THOMAS à Jacques VERRIELE –

Absents : Hélène VEYLON

Un scrutin a eu lieu, M. Roland STAL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Par courrier du 17 août 2015, le comptable public de la Trésorerie de Montoir-de-Bretagne indique qu'il n'a pu procéder au recouvrement de certaines pièces compte tenu d'une procédure de surendettement.

La créance éteinte s'impose à la ville et au trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible. Dès lors, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'opération comptable dans le cadre de créances éteintes pour un montant de 29,97 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE l'extinction des dettes pour un montant total de 29,97 €.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme,

Le Maire,
David PELON

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
⇒ Retour en Mairie le
⇒ Publié ou affiché le

- 6 OCT. 2015
- 6 OCT. 2015
- 6 OCT. 2015
- 6 OCT. 2015

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **30 SEPTEMBRE 2015**

DEL_20150930_10

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29

23

28

L'an deux mille quinze, le trente septembre

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

**Décision modificative
de crédits n° 2**

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Lydia POIRIER – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Antoine AMOSSE à Henri PIQUET – Fabienne RAGAUD à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Cécile NICOLAS – David THOMAS à Jacques VERRIELE –

Absents : Hélène VEYLON

Un scrutin a eu lieu, M. Roland STAL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

Et que la convocation avait été faite

le

Il est proposé au Conseil Municipal de voter la décision modificative n°2 selon le tableau ci dessous :

Dépense – section de fonctionnement

Article	Fonction	Montants	Intitulé
6574	01	-6 191,00 €	Réserve pour versement de subventions
6574	40	900,00 €	Full contact Trignac
6574	33	3 000,00 €	ATLC
6574	212	1 421,00 €	Association scolaire école publique Jaurès-Curie
6574	212	480,00 €	Ecole Saint-Gohard - Saint-Nazaire
6574	212	30,00 €	Ecole Saint-Joseph/Notre Dame - Saint-Nazaire
6574	212	30,00 €	Ecole Saint-Joseph Pavie - La Baule
6574	22	30,00 €	MFR d'Entre Loire et Vilaine
6574	833	300,00 €	Les jardins de Brière
22	01	-17 343,26 €	Dépenses imprévues
673	01	15 197,63 €	Titres annulés sur exercice antérieurs
6541	01	2 145,63 €	Admission en non valeurs

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE.

Voix pour	22
Voix contre	1
Abstentions	5

Pour extrait conforme,

Le Maire,
David PELON

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
⇒ Retour en Mairie le - 6 OCT. 2015
⇒ Publié ou affiché le - 6 OCT. 2015



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

23

28

Du **30 SEPTEMBRE 2015**

DEL_20150930_11

OBJET :

**Cessation de
fonctionnement pour
la régie de recettes de
la Maison des
rencontres**

L'an deux mille quinze, le trente septembre

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Lydia POIRIER – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Antoine AMOSSE à Henri PIQUET – Fabienne RAGAUD à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Cécile NICOLAS – David THOMAS à Jacques VERRIELE –

Absents : Hélène VEYLON

Un scrutin a eu lieu, M. Roland STAL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Suite à la demande de Madame la Receveuse, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la cessation de la régie de recettes de la Maison des rencontres.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir en avoir délibéré,

DECIDE de supprimer la régie de recettes de la Maison des rencontres.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme,

Le Maire,
David PELON

- 6 OCT. 2015

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015

⇒ Retour en Mairie le

⇒ Publié ou affiché le - 6 OCT. 2015

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

23

28

Du **30 SEPTEMBRE 2015**

DEL_20150930_12

L'an deux mille quinze, le trente septembre

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

**Convention de
renouvellement
d'adhésion au Comité
d'oeuvres sociales de la
Région Nazairienne**

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Lydia POIRIER – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Antoine AMOSSE à Henri PIQUET – Fabienne RAGAUD à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Cécile NICOLAS – David THOMAS à Jacques VERRIELE –

Absents : Hélène VEYLON

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Un scrutin a eu lieu, M . Roland STAL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

La convention d'adhésion au Comité d'oeuvres Sociales de la Région Nazairienne arrive à son terme au 31 décembre 2015.

La ville souhaite renouveler cette convention pour une nouvelle période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018,

La convention portant protocole financier et règlement intérieur du C.O.S. de la Région Nazairienne fixe la cotisation de la subvention en 2015 sur le dispositif suivant : 1,55% des traitements bruts versés sur la base du compte administratif de l'année N-1.

La participation de la ville de Trignac au COS atteint sur ces bases en 2015 un montant de 45386,02 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre le Comité d'Œuvres Sociales de la Région Nazairienne et la ville portant sur le protocole financier, selon les conditions, relatées ci-dessus ainsi que la convention annexe portant sur la mise à disposition de personnel et de locaux

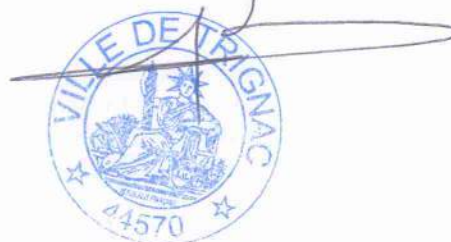
ACCEPTE en conséquence le paiement direct à cet organisme de la cotisation fixée chaque année par le conseil d'administration à partir du compte administratif N-1 de la commune sur la base de 1,55 % des traitements bruts versés .

Les crédits inhérents à ces dépenses sont inscrits au chapitre 65, article 6574.

Voix pour	27
Voix contre	1
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
⇒ Retour en Mairie le - 6 OCT. 2015
⇒ Publié ou affiché le - 6 OCT. 2015

Pour extrait conforme,
Le Maire,
David PELON



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **30 SEPTEMBRE 2015**

DEL_20150930_13

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
23
28

OBJET :

**Désignation d'un
représentant consultatif
aux assemblées
plénières du Comité
d'oeuvres sociales de la
région nazairienne**

L'an deux mille quinze, le trente septembre
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY –
Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Lydia POIRIER –
Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GRÉGOIRE – Roland
STAL – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT –
Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON –
Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Antoine AMOSSE à Henri PIQUET – Fabienne RAGAUD
à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Cécile NICOLAS – David THOMAS à
Jacques VERRIELE –

Absents : Hélène VEYLON

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Un scrutin a eu lieu, M . Roland STAL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément aux statuts modifiés du Comité des œuvres sociales de la région nazairienne au cours
de l'année 2011 et déclarés en Préfecture le 29 novembre 2011 sous le numéro W443001638,
prévoyant la représentation à titre consultatif, des collectivités adhérentes, au sein de la Commission
plénière de l'association par un membre de l'instance délibérative,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à désigner un représentant amené à
siéger à titre consultatif pour la durée du mandat, à la commission plénière du Comité d'oeuvres
sociales de la Région nazairienne.

Sont candidats : M. David PELON – Mme Dominique MAHE-VINCE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE :

M. David PELON a obtenu 21 voix
Mme Dominique MAHE-VINCE a obtenu 7 voix

M. David PELON est désigné pour siéger à la commission plénière du Comité d'oeuvres sociales de la région nazairienne.

Voix pour	21
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme,

Le Maire,
David PELON

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
⇒ Retour en Mairie le - 6 OCT. 2015
⇒ Publié ou affiché le - 6 OCT. 2015



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
23
28

Du **30 SEPTEMBRE 2015**

DEL_20150930_14

L'an deux mille quinze, le trente septembre
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

**Contrat CUI-CAE
Augmentation du temps
de travail**

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Lydia POIRIER – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Antoine AMOSSE à Henri PIQUET – Fabienne RAGAUD à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Cécile NICOLAS – David THOMAS à Jacques VERRIELE –

Absents : Hélène VEYLON

Un scrutin a eu lieu, M. Roland STAL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Lors du Conseil municipal du 8 avril 2015, le Conseil municipal a voté la création d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi CUI-CAE sur un emploi de mécanicien au Service manifestations et patrimoine de la ville sur une durée de 20 heures hebdomadaire.

Compte tenu des besoins de la collectivité, il est proposé d'augmenter le temps de travail de ce contrat à 35 heures hebdomadaires. Le reste des termes du contrat est inchangé.

L'Etat prend en charge 50 % (au minimum, 95 % au maximum) de la rémunération correspondant au S.M.I.C. Des 20 premières heures hebdomadaires et exonère les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune est donc minime.

Dès lors,

Vu la loi n° 2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **décide** d'augmenter la durée du travail à 35 heures par semaine du présent contrat CUI-CAE de mécanicien au service manifestations et patrimoine
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette évolution.

Les dépenses inhérentes à la signature de cette convention seront inscrites sur le budget l'exercice correspondant.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
⇒ Retour en Mairie le - 6 OCT. 2015
⇒ Publié ou affiché le - 6 OCT. 2015

*Pour extrait conforme,
Le Maire,
David PELON*



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
23
28

Du **30 SEPTEMBRE 2015**

DEL_20150930_15

OBJET :

**Adhésion de la Ville de
Saint-Nazaire au
Syndicat du Bassin
Versant du Brivet
(SBVB)**

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

L'an deux mille quinze, le trente septembre
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY –
Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Lydia POIRIER –
Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland
STAL – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT –
Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON –
Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Antoine AMOSSE à Henri PIQUET – Fabienne RAGAUD
à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Cécile NICOLAS – David THOMAS à
Jacques VERRIELE –

Absents : Hélène VEYLON

Un scrutin a eu lieu, M. Roland STAL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire informe que la Ville de Saint Nazaire a délibéré le 29 mai 2015 sur les questions
suivantes :

- l'extension du périmètre du SBVB à la partie du territoire communal de la ville de Saint-Nazaire
concernée par le bassin versant du Brivet
- l'adhésion de la Ville de Saint-Nazaire en tant que membre au comité syndical du Brivet pour
l'année 2015.

Elle a par la même occasion désigné deux délégués titulaires et deux délégués suppléants qui
représenteront la Ville de Saint-Nazaire au sein du Comité Syndical du Syndicat du Bassin Versant du
Brivet.

Le Conseil Syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet a voté favorablement cette demande
d'adhésion le 26 juin 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser

- l'extension du périmètre du SBVB à la partie du territoire communal de la ville de Saint-Nazaire
concernée par le bassin versant du Brivet
- l'adhésion de la Ville de Saint-Nazaire en tant que membre au comité syndical du Brivet pour
l'année 2015.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme,
Le Maire,
David PELON

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
⇒ Retour en Mairie le - 6 OCT. 2015
⇒ Publié ou affiché le - 6 OCT. 2015

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

23

28

Du **30 SEPTEMBRE 2015**

DEL_20150930_16

OBJET :

Information

**Ouverture des
commerces le dimanche
année 2015**

L'an deux mille quinze, le trente septembre

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

Étaient présents : David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Lydia POIRIER – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Antoine AMOSSE à Henri PIQUET – Fabienne RAGAUD à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à Cécile NICOLAS – David THOMAS à Jacques VERRIELE –

Absents : Hélène VEYLON

Un scrutin a eu lieu, M. Roland STAL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

Et que la convocation avait été faite

le

Dans le respect du Code du travail et notamment les articles L 3132-26, et suivants, et du Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-18 et suivants, Monsieur le Maire informe de son souhait d'autoriser les commerçants de la commune de Trignac à employer leurs salariés pendant les dimanches 22 et 29 novembre 2015 et le dimanche 6 décembre 2015 de 8h30 à 18h00.

Cette décision sera transcrite par arrêté du maire et mentionnera 3 principes à respecter :

- Dans le cas où des dispositions conventionnelles ou contractuelles applicables à l'établissement imposent le respect du volontariat des salariés au travail dominical, seuls les salariés volontaires pourront être employés sous couvert de la présente dérogation.
- Les salariés ainsi privés du repos dominical devront bénéficier d'une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, ainsi qu'un repos compensateur équivalent en temps. Le repos compensateur sera accordé par roulement, dans la quinzaine qui précède ou suit la suppression du repos.
- La présente dérogation n'emporte pas autorisation d'employer les dimanches susvisés les apprentis âgés de moins de 18 ans.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
David PELON

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
 ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le - 6 OCT. 2015
 ⇒ Retour en Mairie le - 6 OCT. 2015
 ⇒ Publié ou affiché le - 6 OCT. 2015



